

Projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Compte-rendu du Groupe de Travail n°2 dédié
au projet d'autoconsommation collective et
citoyenne

Eolise

24 mars 2022

Sommaire

1. Introduction	3
2. Les participants à l'évènement.....	4
3. Synthèse des échanges.....	6
A. L'objet de la réunion	6
B. Poursuite des réflexions autour du projet d'autoconsommation	7
1. Les foyers concernés.....	8
2. La consommation et la production d'électricité.....	9
3. Eligibilité	10
4. Perspectives de consommation énergétique.....	10
5. La société Eolise.....	11
C. Co-construction du projet : la communication auprès du grand public et le nom du projet.....	12
1. Communication auprès du grand public	12
2. Nom du projet	13
D. La gouvernance.....	14
1. Coût et prix	14
2. Propriété	14
3. La société Eolise.....	15
E. Le montage financier.....	16
F. Notre plan d'actions à court terme	18
4. Prochaines étapes	19
5. Remerciements.....	19
6. Contacts	19
7. Annexes.....	20

1. Introduction

Dans le cadre du développement des projets éoliens de la Plaine d'Aunis, menés par la société Eolise, une démarche de concertation et de communication publique est mise en place depuis avril 2021. C'est dans le cadre de cette démarche que certains habitants ont fait remonter leur envie d'avoir des retombées directes liées aux projets éoliens. En ce sens, Eolise a proposé la mise en place d'un projet d'autoconsommation, novateur en France sur l'éolien.

Un premier groupe de travail sur cette thématique a ainsi eu lieu le 24 novembre 2021.

Le jeudi **24 mars 2022** (18h30-20h30) un deuxième groupe de travail autour du projet d'autoconsommation collective et citoyenne a eu lieu à la Salle des Eoliennes de Saint-Médard-d'Aunis, et portait **les objectifs suivants** :

- Poursuivre la pédagogie autour de l'autoconsommation,
- Avancer sur les réflexions issues du groupe de travail n°1 ;
- Présenter les différents modes de gouvernance et le montage financier du projet.

Vous avez participé à cet événement, nous vous en remercions et vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.

Le support présenté en séance est joint à ce compte-rendu et disponible sur <https://www.eoliennes-plainedaunis.fr>, rubrique « Les documents de concertation ».

2. Les participants à l'évènement

Le Groupe de Travail n°2 du jeudi 24 mars 2022 a rassemblé **27 personnes** dont voici le détail des participations.

Pour le territoire de la plaine d'Aunis :

- Michel BAUDET, Habitant de La Jarrie
- Madame BAUQUE, Représentante de la coopérative Les Lucioles Energies
- Bernard BEAURIVE, Habitant de Montroy
- Jean-Marie BIAGGINI, Habitant de La Jarrie
- Gilles BLAIN, Habitant de Bourgneuf
- Pierrick BLAIN, Habitant de Bourgneuf
- Guillaume BON, Habitant de Montroy
- Pierre-Yves BREILLAD, Habitant de La Jarrie
- Christian CAUVET, Habitant
- Daniel CHUILLET, Habitant de Bourgneuf
- Arnaud DANTHU, Habitant de La Jarrie
- Alain DENIS, Habitant de La Jarrie
- Philippe DERACOURT, Habitant de Vérines
- Anne-Sophie DESCAMPS, 4^{ème} adjointe d'Aigrefeuille d'Aunis et Vice-Présidente en charge de la transition énergétique à la Communauté de Communes Aunis Sud
- Benoit HERVE, Habitant de Aigrefeuille-d'Aunis
- Madame HULAUD, Habitante de Saint-Médard-d'Aunis
- Monsieur HULAUD, Habitant de Saint-Médard-d'Aunis
- Vincent LAIGO, Conseiller municipal de Bourgneuf
- Jean-Marie MARCHAIS Habitant
- Monsieur MARTIN, Représentante de la coopérative Les Lucioles Energies
- Daniel PIGET, Habitant de Bourgneuf
- Madame RANDE, Habitante de Sainte-Soulle
- Monsieur RANDE, Habitant de Sainte-Soulle
- Pierre-Marie TALLEUX, Habitant de Vérines
- Benoit TARAUD, Conseiller municipal de Aigrefeuille-d'Aunis
- Madame TARTOUR, Habitant de Croix-Chapeau
- Marc VARINOIS, Représentante de la coopérative Les Lucioles Energies

Pour la société EOLISE :

- Simon COQUILLAUD, Responsable Communication
- Lucie SIROT, Cheffe de projets éoliens
- Baptiste WAMBRE, Responsable Développement

Equipe Concertation Mazars :

- Marion GIELLY, Consultante
- Lisa PALIOTTO, Consultante
- Charline VIALLE, Cheffe de projet concertation

3. Synthèse des échanges

A. L'objet de la réunion

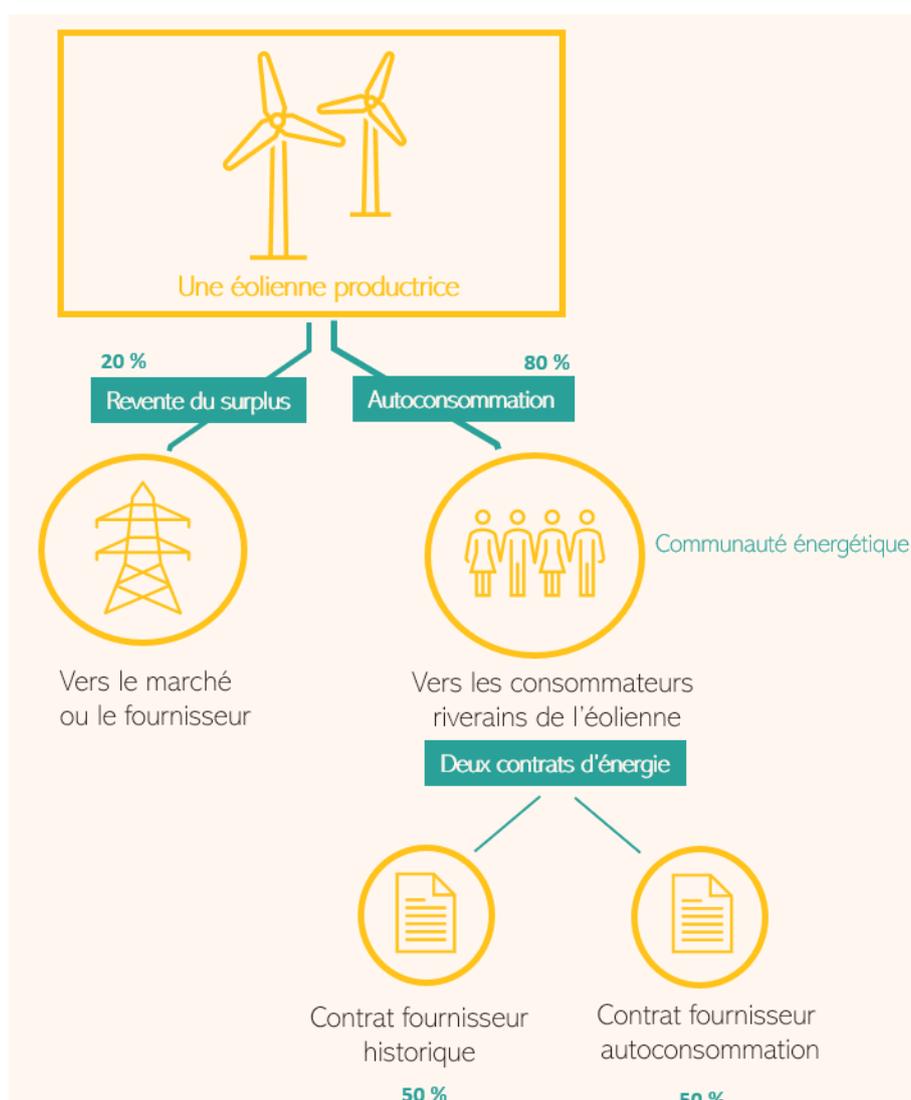
Depuis 2016, la société Eolise mène **4 projets éoliens sur le territoire de la Plaine d'Aunis**.

Lors d'une étude de perception menée sur le territoire au printemps 2021, en partenariat avec l'équipe concertation et communication publique de Mazars, un réel besoin de bénéfices concrets pour le territoire a émergé.

Dès septembre 2021, parallèlement à ces projets éoliens, la société EOLISE choisie alors de mettre en place un **projet d'autoconsommation collective et citoyenne**.

Ce projet collectif d'énergie renouvelable vise à fédérer une communauté de citoyens dans l'utilisation d'une énergie locale en circuit court, et à rendre les adhérents de cette communauté des acteurs clés de la transition énergétique dans la Plaine d'Aunis. L'énergie produite par l'éolienne pourra ainsi être consommée directement par les riverains qui le souhaitent et à un tarif réduit.

L'autoconsommation citoyenne permet en effet aux riverains de consommer directement et en temps réel l'électricité produite par une éolienne, grâce à un contrat passé entre le producteur et les consommateurs.



Cette rencontre a permis aux participants d'échanger autour du projet et d'avancer sur les réflexions commencées lors du premier groupe de travail, identifier les meilleures modalités de gouvernance du projet et en comprendre le montage financier.

B. Poursuite des réflexions autour du projet d'autoconsommation

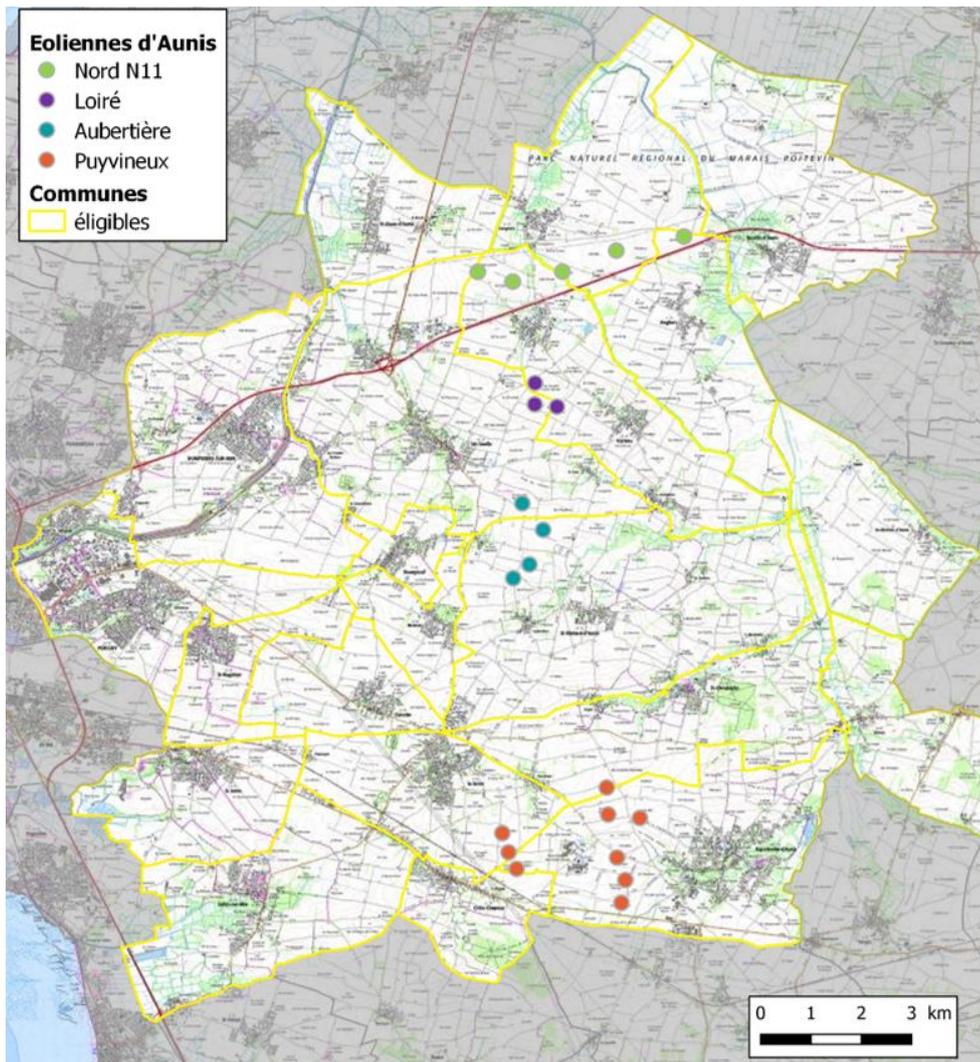
Dans un premier temps, Lucie SIROT, Cheffe de projet Eolise et Baptiste WAMBRE, Responsable Développement Eolise, ont rappelé les caractéristiques du projet présentées lors du premier groupe de travail.

Zoom sur le projet d'autoconsommation collective et citoyenne

Ce projet permet aux personnes intéressées de rejoindre une communauté énergétique. L'objectif est de permettre aux adhérents de cette communauté d'avoir accès à l'énergie produite localement par l'éolienne centrale des 4 projets éoliens de la Plaine d'Aunis à un tarif avantageux (inférieur de 25% au prix du marché).

Les conditions à remplir pour sa mise en œuvre :

- Réglementairement, puissance installée maximum de 3 MW
- Environ 1 000 foyers intéressés avec éventuellement d'autres consommateurs (communes, commerçants ...)
- La distance maximale entre moyen de production et de consommation est fixée à 10km
- Raccordement au réseau de distribution d'électricité et compteurs Linky pour les consommateurs
- Souscrire au fournisseur d'énergie en charge de l'opération d'autoconsommation



Pendant cette présentation, les participants ont pu poser toutes leurs questions et formuler leurs remarques sur le projet, dont voici ci-dessous une retranscription classée par thématique.

1. Les foyers concernés

Question : « *Quel est le nombre maximum de foyers éligibles au projet ?* »

Réponse d'Eolise : Il n'y a pas un maximum, mais plutôt un minimum qui s'élève à 1000 foyers. L'intérêt individuel se réduit s'il y a un nombre trop élevé d'adhérents mais cela peut aller jusqu'à 2000 voire 3000 foyers ce qui est considérable. Plus le nombre de foyers est important et plus la part que représente l'éolienne dans la fourniture d'un foyer diminue en deçà de l'exemple ici à 50%. Si ce cas devait se produire on pourrait penser à agrandir le projet par exemple en utilisant l'énergie produite non seulement par une, mais deux éoliennes.

Question : « *Les différents foyers ne consomment-ils pas de manière différente ?* »

Réponse d'Eolise : Nos estimations se basent sur un foyer moyen de l'Aunis. Pour ce faire nous avons utilisé les chiffres des consommations du territoire disponible sur <https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire>. A noter que les foyers d'Aunis sont très

consommateurs d'électricité par rapport à la moyenne française. Il y a donc probablement un axe de réduction de consommation individuelle à étudier.

Remarque d'un participant : « Il y a certains foyers comme celui des jeunes couples avec enfants qui consomment énormément ».

Question : « Quel est le pourcentage de consommation d'énergie des entreprises ? »

Réponse d'Eolise : Le calcul de la consommation électrique a été fait exclusivement sur des foyers car ce projet privilégie le résidentiel et donc les besoins des riverains. Dans un second temps, il pourra bénéficier aux collectivités locales (communes) et enfin aux petites entreprises locales et artisans. C'est le résultat de la réflexion du premier groupe de travail.

Question : « Qui sont les fournisseurs du projet d'autoconsommation collective et citoyenne ? »

Réponse d'Eolise : Les fournisseurs n'ont pas encore été définis, cette sélection fera l'objet d'une consultation des membres de la communauté mais ce sera probablement une entité type Enercoop dont le statut de coopérative et son intérêt pour le sujet est notable.

2. La consommation et la production d'électricité

Question : « Quelle est la consommation moyenne d'électricité à l'année ? »

Réponse d'Eolise : La consommation moyenne d'électricité s'élève à 7200 kWh pour un foyer à l'année, sur l'Aunis. Elle est plutôt aux alentours de 4500 kWh en France.

Remarque d'un participant : « Je trouve utopique de prétendre pouvoir atteindre 50% d'électricité qui provient du réseau électrique et 50% de l'éolienne ».

Réponse d'Eolise : Le calcul a été fait au pas horaire, sur une année complète de référence, ici 2019. Cela signifie que la consommation des foyers et la production de l'éolienne ont été associées et comparées entre elles sur chaque heure, pendant une année. Ce n'est qu'une moyenne, tout dépend de la consommation propre à chaque foyer : si un foyer est très attentif à sa consommation et décide d'utiliser l'électricité quand il y a du vent pour maximiser l'utilité de l'éolienne, il peut dépasser le 50% d'utilisation de l'électricité estimé en provenance de cette éolienne.

Question : « La production de 7,35 GWh de l'éolienne est-elle calculée sur une année ? »

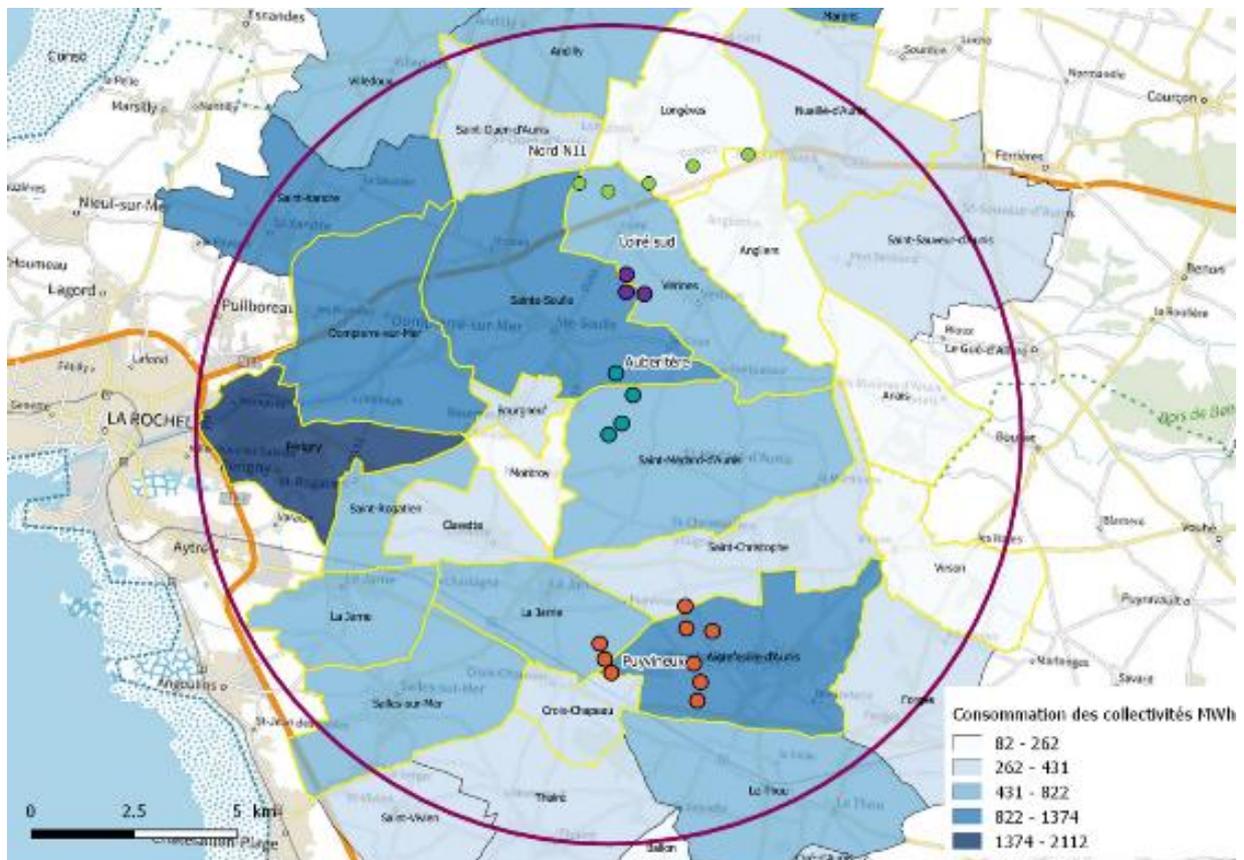
Réponse d'Eolise : Oui, c'est la production annuelle en moyenne. C'est une moyenne très basse qu'on a volontairement choisie pour tenir compte des mauvaises années en termes de production électrique. Il s'agit de la production minimum qui sera atteinte 3 années sur 4.

Question : « Ce projet d'autoconsommation consiste-t-il à l'utilisation partielle ou totale de l'énergie produite par l'éolienne ? »

Réponse d'Eolise : Ce projet d'autoconsommation privilégie une consommation partielle de l'électricité produite par l'éolienne. Si c'était une autoconsommation totale de l'énergie produite par l'éolienne cela signifierait une utilisation de cette énergie à tout moment et cela impliquerait d'avoir une communauté d'adhérents très vaste et moins d'énergie utilisable par

foyer : ce ne pas ce que nous envisageons. Dans l'exemple présenté 84% de l'énergie de l'éolienne est consommée par la communauté, l'excédent étant revendu.

Remarque d'un participant : « Ce serait bien d'avoir des données plus précises sur la consommation communale, en termes de répartition des postes ».



Consommation des collectivités en MWh (estimation sur la base des 255 KWh/hab/an).

3. Eligibilité

Question : « Qu'est-ce qui justifie le rayon de 10km autour de l'éolienne ? »

Réponse d'Eolise : Le rayon des 10 km est un rayon réglementaire possible par une demande de dérogation auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC). Le rayon réglementaire actuelle pour ce type de projet, sans dérogation, est de 2 km et correspond davantage à des projets solaires. Nous ferons donc une demande dérogatoire officielle pour valider le rayon de 10 km adapté au projet éolien.

4. Perspectives de consommation énergétique

Question : « Comment anticiper la baisse de consommation énergétique future, fruit des styles comportementaux en ligne avec la sobriété énergétique ? »

Réponse d'Eolise : En réalité, les études démontrent une hausse des besoins d'énergie électrique dans les prochaines années. Cette augmentation est principalement liée à l'électrification des usages nécessaires pour décarboner nos activités. Il s'avère nécessaire donc d'accompagner ce projet par un travail de pédagogie sur la sobriété énergétique pour ne pas souffrir de l'effet rebond. (une électricité moins chère qui induirait une augmentation de la consommation)

5. La société Eolise

Question : « Quel rapport existe entre le projet d'autoconsommation collective et citoyenne et le complément de rémunération d'Eolise ? »

Réponse d'Eolise : Dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective l'éolienne concernée ne candidatera pas à un complément de rémunération. L'éolienne candidatera en revanche à un appel d'offre organisée par la CRE (Commission de Régulation de l'Energies) sur les projets électriques en autoconsommation.

C. Co-construction du projet : la communication auprès du grand public et le nom du projet

Dans un deuxième temps, les participants ont été invités à réfléchir sur les meilleures modalités de communication du projet au grand public et sur le choix du nom du projet.

1. Communication auprès du grand public

Plusieurs propositions et remarques ont été faites par les participants pour améliorer la communication autour du projet.

Remarque d'un participant : « La lettre d'information reçue est bien faite ».

Remarque d'un participant : « Je voudrais recevoir ce diaporama par e-mail ».

Remarque d'un participant : « Ce serait souhaitable si les maires savaient informer de façon impartiale ».

Proposition d'un participant : « Il faudrait viser à une majeure diffusion de la lettre d'information dans les boîtes à lettre ».

Proposition d'un participant : « Il faudrait rendre la lettre d'information beaucoup plus lisible en mettant en évidence notamment le terme 'information' »

Proposition d'un participant : « Les messages devraient être plus courts et les textes plus schématiques ».

Proposition d'un participant : « La lettre d'information ne devrait pas ressembler à une publicité car le risque qu'elle soit jeté à la poubelle est élevé ».

Proposition d'un participant : « Cela pourrait être intéressant de tester l'efficacité de la prochaine lettre d'information, vous pourriez nous l'envoyer par e-mail et attendre nos retours ».

Proposition d'un participant : « Cela serait intéressant de réaliser un support qui explique l'ensemble du projet d'autoconsommation et qui pourrait être diffusé à nos proches ».

2. Nom du projet

Vous trouverez ci-dessous certaines remarques des participants et les propositions de noms à donner au projet.

Remarque d'un participant : « Notre participation ici aujourd'hui ne nous implique en rien dans les projets éoliens ».

Réponse d'Eolise : Effectivement, le groupe de travail d'aujourd'hui se veut informatif et dans la co-construction autour du projet d'autoconsommation citoyenne, pour que celui-ci puisse avancer au mieux. Ce groupe de travail a pour objectif de poser les bases de ce projet pour pouvoir mieux communiquer, informer par la suite. L'objectif est bien de coconstruire ensemble ce projet qui nécessite un investissement citoyen.

Remarque d'un participant : « Il serait plus opportun de décider le nom du projet à la fin, maintenant c'est trop tôt ».

Ci-dessous vous trouverez les quelques propositions de nom à donner au projet. La décision finale sera prise lors du prochain groupe de travail (septembre 2022). D'ici-là chaque proposition qui parviendra à l'adresse e-mail eoliennes-aunis@eolise.fr est souhaitable et sera prise en compte.

PROPOSITIONS D' EOLISE	PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS
Aunis Autoconso	Les Watts d'Aunis
Eol'Aunis / Aunis Eole	
Plaine d'Aunis Energie	
ECA Energie Citoyenne d'Aunis	
Les Vents d'Aunis	
Les Ailes d'Aunis	
LEA (Les Energies d'Aunis) *	
Cléa (Communauté Les énergies d'Aunis)	
AunisWatt	

**Les participants ont souhaité retirer cette proposition, faisant référence à l'entreprise Léa Nature.*

Sans prendre de décision définitive sur le nom du projet d'autoconsommation, **les participants soulignent que le nom « Aunis » doit être présent**, afin de faire référence au territoire d'accueil du projet.

D. La gouvernance

Le thème de la gouvernance a été ensuite détaillé par EOLISE qui a également répondu aux questions et remarques des participants.

1. Coût et prix

Question d'un participant : « *Est-ce que le collectif des citoyens va devoir acheter du foncier ?* »

Réponse d'Eolise : Le foncier est déjà sécurisé sur la zone d'implantation de cette éolienne. Il s'agit d'un bail emphytéotique, c'est-à-dire un bail de longue durée, entre Eolise et le propriétaire et l'exploitant. Un loyer devra donc être versé tous les ans et sur toute la durée d'exploitation du projet.

Question d'un participant : « *Après 5 / 8 ans qui va payer ?* »

Réponse d'Eolise : La société exploitante reste responsable financièrement.

Remarque d'un participant : « *Je ne vois pas pourquoi choisir ce projet au lieu de certaines bonnes offres du marché* ».

Réponse d'Eolise : Le marché de l'électricité français est très cher et les projections indiquent qu'il restera très cher dans le futur. Le prix moyen au MWh ces dernières années était d'environ 40 € par MWh. Aujourd'hui - et ceci depuis bien avant la guerre en Ukraine - le prix moyen au MWh est d'environ 200€ / MWh. Quant au prix de l'éolien, les tarifs d'achats de son électricité est stabilisé aux alentours de 60 € MWh.

Question d'un participant : « *Quelle est la cause de l'inflation du prix l'électricité en France ?* »

Réponse d'Eolise : Il y a différentes raisons à cela : pendant la reprise économique suite à la Covid-19 il y a eu une hausse de demandes d'énergie non anticipée ; il y a eu une hausse du prix du CO₂ et une hausse du prix du gaz et du charbon. En effet, en Europe, une partie de l'électricité consommée est produite à partir du gaz.

2. Propriété

Question d'un participant : « *Sur le plan juridique, ce projet ne sera-t-il plus la propriété d'Eolise ou la société Eolise restera-t-elle majoritaire dans la propriété ?* »

Réponse d'Eolise : Eolise créera une société juridique dédiée à ce projet selon la forme qui sera choisie avec vous. L'objectif pour nous est de ne plus être présent dans la propriété de cette éolienne dédiée à l'autoconsommation et de la laisser aux citoyens membres.

Remarque d'un participant : « *Les Lucioles, une Société Coopérative à Intérêt Collective (SCIC) pourrait devenir propriétaire de l'éolienne. Cette société, créée en novembre 2021 et présente sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, accompagne des projets citoyens de production d'énergie renouvelable.*

Traditionnellement, Les Lucioles accompagne des projets solaires et aujourd'hui est intéressée à accompagner ce projet éolien. La présence de Les Lucioles à ce groupe de travail ne signifie pas pour autant un accord avec tout projet éolien sur le territoire de la CdA.

Question d'un participant : « Quelle part du capital aurait Eolise si une SCIC se crée ? »

Réponse d'Eolise : Dans le cas d'une création de SCIC, Eolise deviendrait minoritaire dans le capital et se retirerait au bon moment, à la convenance et décision des membres de la SCIC.

3. La société Eolise

Question d'un participant : « Est-ce que Eolise propose ce projet d'autoconsommation pour faire passer ses projets éoliens ? »

Réponse d'Eolise : Nous proposons un projet d'autoconsommation au territoire car nous avons recueilli le besoin des habitants de pouvoir bénéficier directement des projets éoliens. Cependant, la concrétisation des projets éoliens ne dépend pas de la concrétisation de ce projet d'autoconsommation, et à l'inverse, la concrétisation de ce projet d'autoconsommation dépend des autorisations des projets éoliens de La Plaine d'Aunis.

E. Le montage financier

Les développeurs ont ensuite expliqué le montage financier et répondu aux questions et remarques des participants.

1. Financement

Question d'un participant : « A combien est vendu le MWh ? »

Réponse d'Eolise : Le prix du dernier appel d'offre pour l'éolien est environ 65€ MWh.

Question d'un participant : « Quel est le montant de l'intérêt de remboursement demandé par la banque ? »

Réponse d'Eolise : Le taux s'élève à environ 2% actuellement, mais cela peut évoluer.

Question d'un participant : « Quel type de banque peut financer ce projet ? »

Réponse d'Eolise : Le choix des banques sera fait par les adhérents au projet d'autoconsommation car c'est eux qui détiendront la gouvernance et les actions sur le projet.

Question d'un participant : « Les tarifs seront-ils bloqués pendant 20 ans ? »

Réponse d'Eolise : Oui, les tarifs seront bloqués avec une indexation possible annuellement. Cette indexation sera validée par la communauté pour conserver l'équilibre financier du projet.

Remarque d'un participant : « A l'avenir, RTE pourrait faire payer les coûts liés à la transformation du réseau et donc les chiffres que vous nous présentez ne pourraient plus être pertinents ».

Réponse d'Eolise : Non car RTE fait déjà payer la rénovation/ transformation du réseau via la quote-part du S3Renr (Schéma régional de raccordement au réseau électrique pour les énergies renouvelables). Le développeur finance donc déjà la modification du réseau électrique via cette quote-part intégrées dans les coûts ».

2. Projections sur l'avenir

Question d'un participant : « Que se passe-t-il si je déménage et souhaite sortir de la société ? »

Réponse d'Eolise : Il n'y a aucun problème. Comme dans le cas d'un contrat quelconque, vous avez le droit de le souscrire et de le résilier à tout moment.

Remarque d'un participant : « Ce serait bien de connaître le calendrier de développement du projet d'autoconsommation ».

Réponse d'Eolise : Pour le moment, on peut vous dire que la mise en œuvre potentielle de ce projet aura lieu vers 2025. Le projet d'autoconsommation pourra voir le jour uniquement suite à l'autorisation et la construction des éoliennes.

Question d'un participant : « Quel est le retour sur investissement de ce projet ? »

Réponse d'Eolise : « Si vous êtes citoyen-actionnaire, le retour sur investissement est visible sur le long terme alors que si vous êtes simplement citoyen-consommateur, le retour sur investissement est visible dès votre première consommation d'électricité.

Question d'un participant : « Que se passe-t-il si l'éolienne ne fonctionne plus ? »

Réponse d'Eolise : Un contrat de maintenance souscrit avec le turbinier qui a construit l'éolienne garanti le bon déroulement des choses en cas de dysfonctionnement de l'éolienne. C'est-à-dire une réparation rapide car la disponibilité de l'éolienne est garantie à plus de 97% et une compensation financière si ce n'est pas respecté.

Question d'un participant : « Que se passe-t-il si le turbinier fait faillite ? »

Réponse d'Eolise : Dans ce cas la maintenance sera faite par un autre turbinier ou une entreprise spécialisée dans la maintenance et l'exploitation d'éolienne.

Question d'un participant : « Y a-t-il une caution pour le démantèlement du béton lors de la fin du cycle de vie de l'éolienne ? »

Réponse d'Eolise : Oui, la réglementation française impose une garantie à provisionner et qui couvre le démantèlement de toutes les éoliennes qui font partie du projet, donc tous les coûts de démantèlement seront pris en charge. Cela fait partie des provisions que nous déposons une fois les projets accordés, et est complété par la revente des matériaux lors du démantèlement.

Remarque d'un participant : « Un nombre élevé d'adhérents représente un risque car cela baisse l'avantage de ce projet ».

Réponse d'Eolise : La communauté énergétique sera en charge de réguler le nombre d'adhérents si cela s'avère nécessaire et que c'est une décision collégiale.

Remarque d'un participant : « Existe-t-il un risque d'augmentation de taxes sur l'électricité à l'avenir ? Avez-vous considéré ce point ? ».

Réponse d'Eolise : 1/3 de notre facture d'électricité aujourd'hui correspond à des taxes. Il est possible que celles-ci augmentent. Mais nous n'avons pas cette visibilité. Les calculs sont réalisés avec la situation actuelle. Le paramètre le plus certain reste l'augmentation constante du prix de l'énergie dont l'électricité.

3. Origine des turbines

Remarque d'un participant : « La majorité des turbines viennent de l'étranger ».

Réponse d'Eolise : Les turbines non construites en France sont construites, en tout cas, en Europe. Nous n'avons effectivement pas de turbinier en France mais la part locale de l'emploi que représente un projet éolien est considérable surtout en considérant la maintenance de l'éolienne réalisée localement pendant toute son exploitation.

4. Visibilité sur sa consommation électrique

Question d'un participant : « Comment distinguer sur son compteur Linky les consommations entre production provenant de l'éolienne et production provenant du réseau électrique ? »

Réponse d'Eolise : Une application dédiée pourrait être mise en place pour connaître le type de consommation en temps réel. Cette application permettrait de recouper la production de l'éolienne avec vos consommations. A défaut d'une telle application le détail de la répartition sera indiqué sur la facture mensuelle.

F. Notre plan d'actions à court terme

Dans l'attente de la prochaine réunion, les participants se sont accordés autour des premières actions à mener à court terme :

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
Rédiger et transmettre le compte-rendu du Groupe de Travail n.2	Mazars	Avant le 8 avril
Rédiger une lettre d'information claire et pédagogique qui détaille les aspects juridiques	Version 1 : Mazars & Eolise Version 2 : Les participants au Groupe de Travail n.2	D'ici au 16 décembre

4. Prochaines étapes

Eolise et Mazars organiseront pour la suite un troisième groupe de travail qui aura lieu en septembre 2022. Le but est d'informer et partager les avancées du projet d'autoconsommation collective et citoyenne et des projets éoliens de la Plaine d'Aunis.

5. Remerciements

Baptiste WAMBRE, Lucie SIROT, Simon COQUILLAUD et l'équipe Concertation de Mazars tiennent à remercier toutes et tous les participants du groupe de travail N°2, qui ont permis de faire avancer la concertation avec des idées concrètes pour l'avenir du projet d'autoconsommation collective et citoyenne.

6. Contacts

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site du projet :

www.eoliennes-plainedaunis.fr

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Lisa PALIOTTO

Mazars

lisa.palियोtto@mazars.fr

07 63 72 49 29

Baptiste WAMBRE

Responsable développement Eolise

b.wambre@eolise.fr

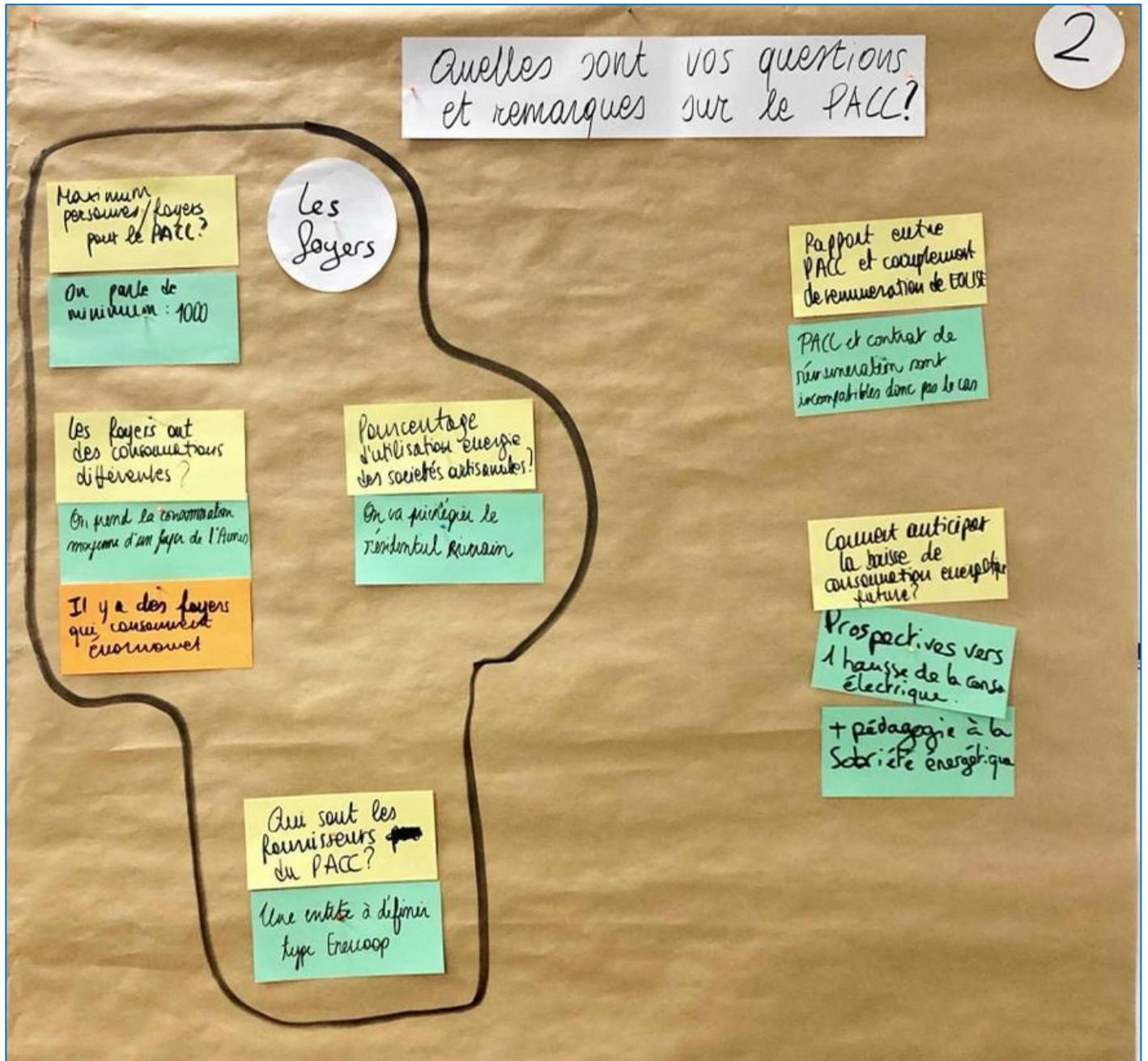
Lucie SIROT

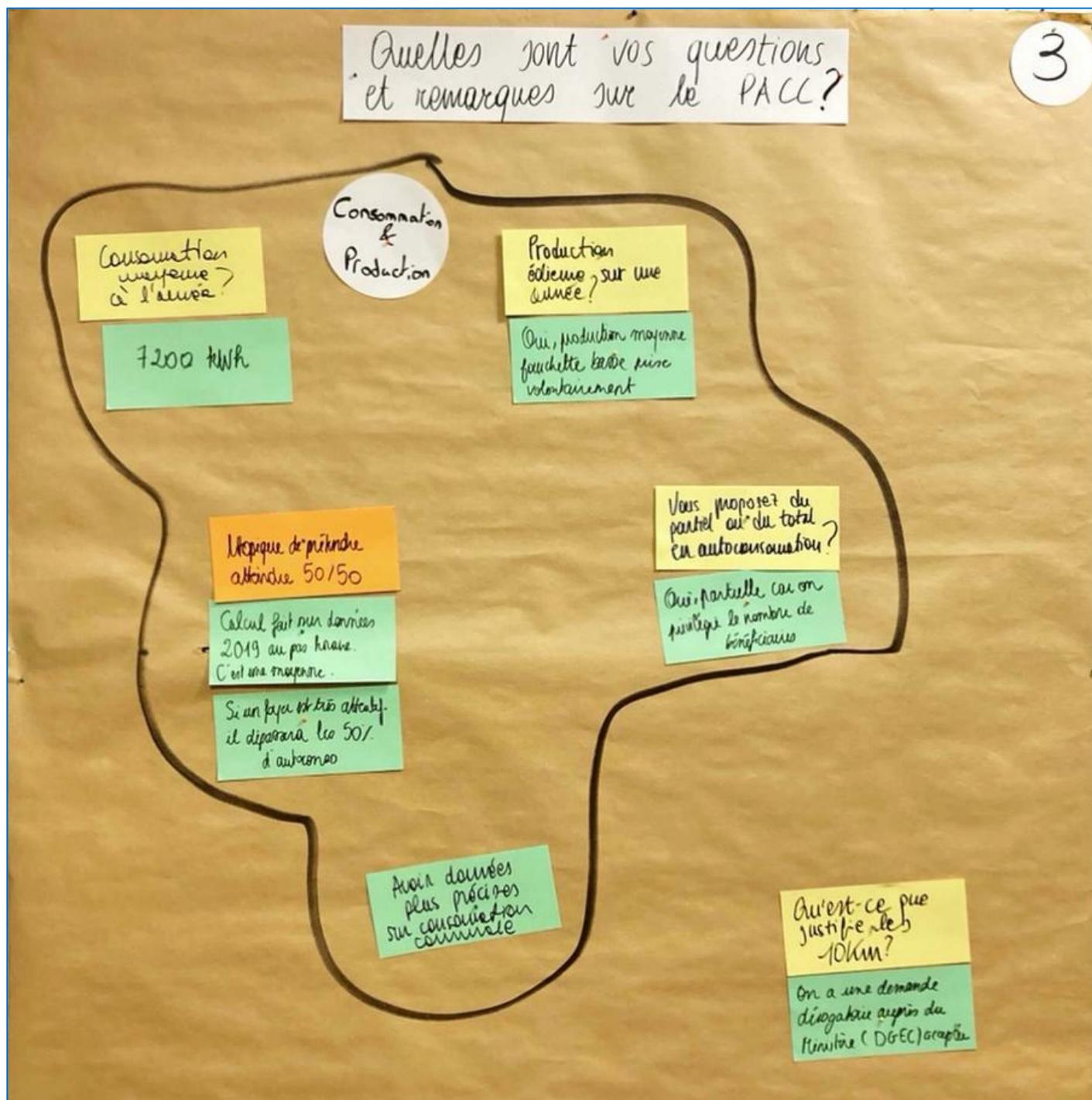
Cheffe de projet Eolise

l.sirot@eolise.fr

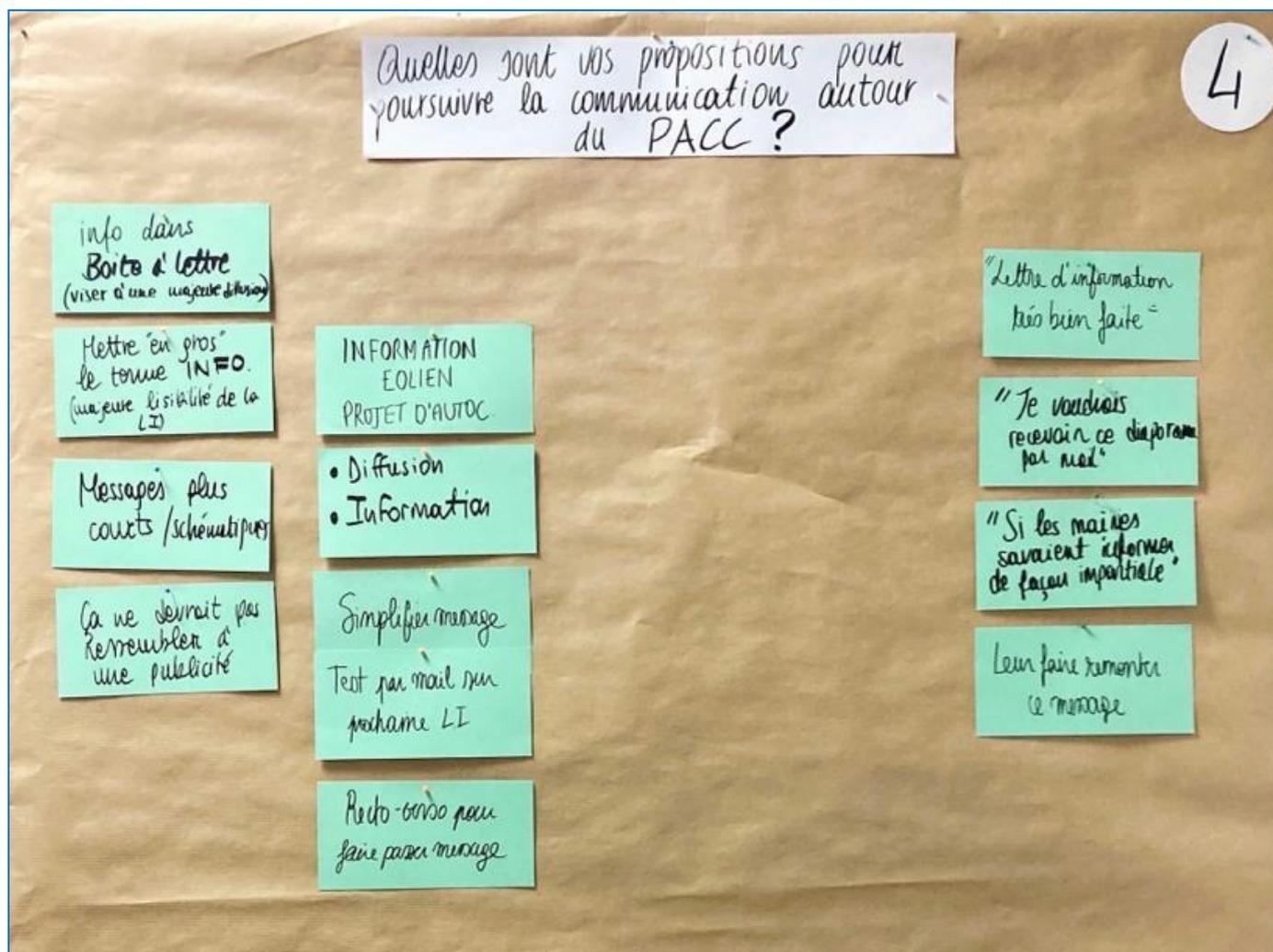
7. Annexes

Les questions et remarques des participants sur le projet (1/2)

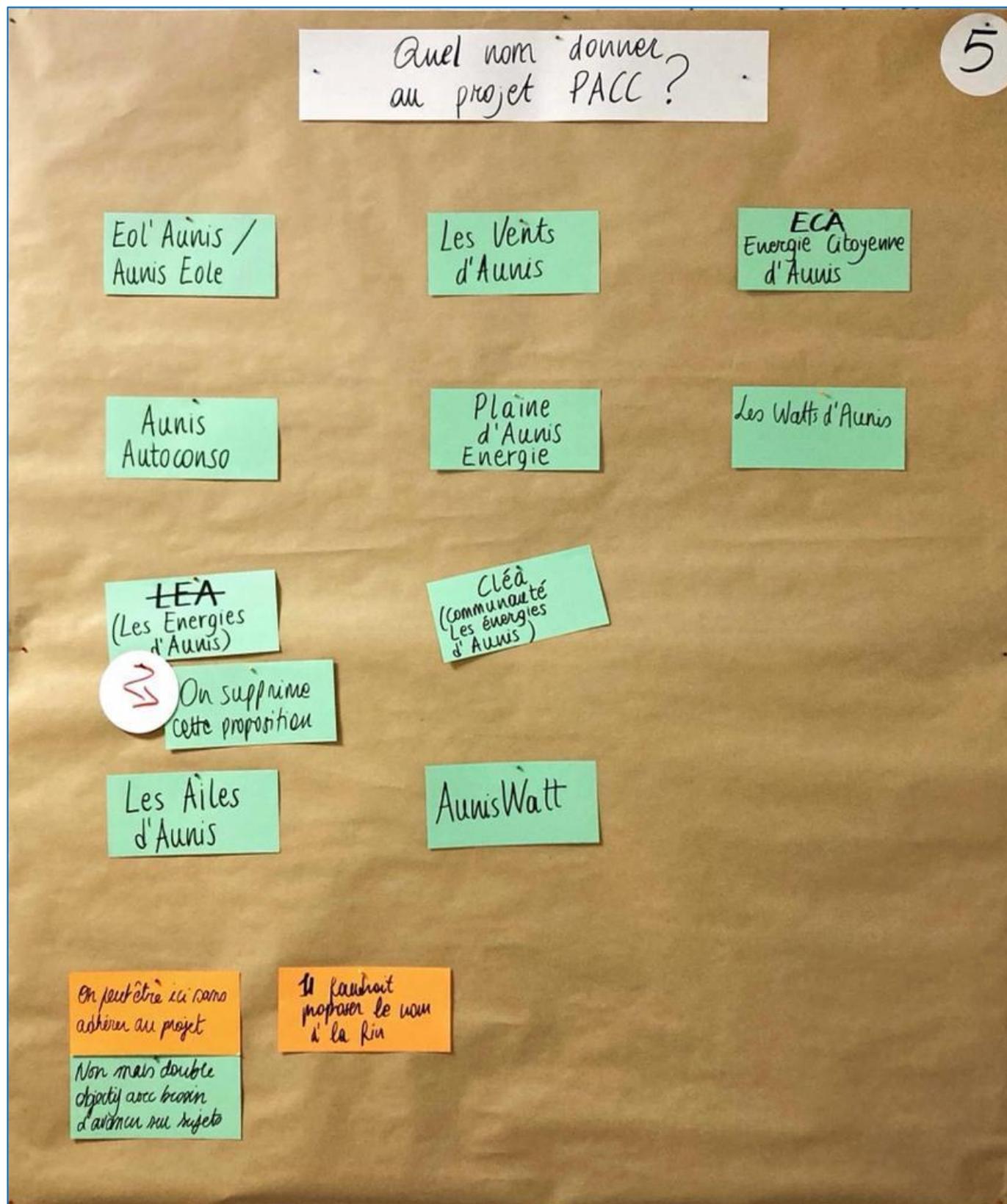




Les propositions des participants sur la communication autour du projet



Les propositions des développeurs et des participants pour le nom du projet



Quelles sont vos questions et remarques sur la gouvernance?

6

Coût et Prix

- Est-ce que le collectif des citoyens ~~va~~ va devoir acheter du foncier?
- Formes déjà prévues pour cette économie bas empreinte (temps long)
- Après 5/8 ans, qui va payer?
- La société exploitante reste responsable financièrement Eolise
- Pourquoi choisir ce projet et la place de certaines boîtes offes du marché?
- Quelles causes de l'inflation des prix?
- Beaucoup demande ? suite COVID non anticipé, marché des canalis, marché du charbon

Propriété

- Sur le plan du droit ce projet ~~ne~~ ne sera plus de propriété d'EOLISE?
- Si autorisation création structure dédiée à l'éolisme selon la forme dédiée GT
- Les Laïques pourraient devenir propriétaires de l'éolisme possible
- Quelle part du capital aurait Eolise & SCIC ?
- SCIC Eolise doivent garantir d'être le capital, et de rester ou le garantir

